

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2013, le **taux de prélèvements obligatoires** des **administrations publiques** s'établit à 44,7 % du **produit intérieur brut (PIB)**, soit une hausse de 1,0 point par rapport à 2012. Cette augmentation provient essentiellement de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales et sociales (1,4 point) : il s'agit, d'une part, des mesures votées dans les lois de finances initiale et de financement de la Sécurité sociale pour 2013 (0,9 point) et, d'autre part, celles qui ont été prises lors de la loi de finances rectificative d'août 2012 (0,3 point). Plusieurs mesures ont un rendement élevé : la limitation de la déductibilité des charges financières (+ 3,7 milliards d'euros), la suppression de l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires (+ 2,6 milliards d'euros) et l'application de la quote-part pour frais et charges sur les plus-values de long terme et la hausse de celle-ci de 10 % à 12 % (+ 2,7 milliards d'euros).

Dans un contexte de croissance économique atone, l'évolution spontanée des **prélèvements obligatoires** joue en revanche à la baisse sur le taux de prélèvements obligatoires. En l'absence de mesures nouvelles, le poids des prélèvements obligatoires aurait diminué (de 0,4 point de PIB). Les **impôts** et **taxes** croissent en effet spontanément moins vite que le PIB en valeur, du fait notamment du ralentissement de la masse salariale privée, ainsi que de la faiblesse des résultats des entreprises.

En 2013, le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 14,1 points de PIB, en hausse de 0,6 point. Les mesures nouvelles contribuent à cette hausse à hauteur de 0,7 point. Elles concernent en particulier les recettes sur les sociétés (+ 7,8 milliards d'euros) et l'impôt sur le revenu (+ 8,0 milliards d'euros). L'État bénéficie également de transferts supplémentaires de recettes fiscales provenant d'autres sous-secteurs, en particulier dans le cadre du retour à l'État des taxes du panier de recettes affectées jusqu'alors aux organismes de sécurité sociale en compensation de l'exonération des heures supplémentaires.

Le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques locales** est stable par rapport à 2012, à 5,9 points de PIB. Les mesures nouvelles, en particulier la hausse des taux d'imposition directs locaux, tout comme l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires, contribuent marginalement à l'évolution de leurs recettes.

Le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** augmente de 0,4 point en 2013, et atteint 24,0 points de PIB. Cette hausse s'explique pour 0,6 point par l'impact positif des mesures nouvelles (+ 11,9 milliards d'euros). Les mesures de transfert vers les autres sous-secteurs, en particulier vers l'État, jouent en revanche à la baisse (contribution de - 0,1 point). ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

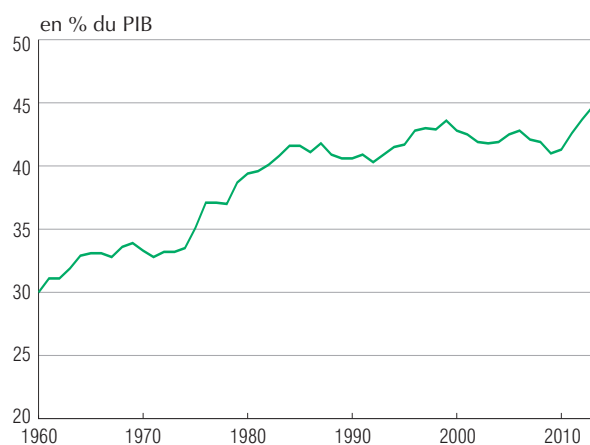
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur les revenus, produit intérieur brut (PIB), taxe, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2015 – rapport économique social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de prélèvements obligatoires de 1960 à 2013



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôt.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Différents postes de recettes des administrations publiques

	en milliards d'euros	
	2012	2013
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	56,8	57,0
Production pour emploi final propre	13,8	14,5
Paievements partiels des ménages	9,0	9,2
Autres subventions sur la production	3,2	3,3
Recettes de production	82,9	83,9
Intérêts	2,6	2,2
Revenus de la propriété (hors intérêts)	11,7	11,6
Revenus de la propriété	14,3	13,7
Impôts sur la production et les importations	319,2	328,2
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	256,5	269,5
Impôts en capital	9,6	10,5
Cotisations sociales	387,1	398,9
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>41,1</i>	<i>42,1</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	- 5,2	- 7,3
Impôts et cotisations sociales	967,1	999,7
Transferts courants	17,6	19,5
Transferts en capital	1,8	3,6
Autres transferts	19,4	23,1
Total des recettes	1 083,7	1 120,4

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2012		2013	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	282,5	13,5	297,5	14,1
Impôts ¹	275,2	13,2	290,0	13,7
Cotisations sociales	7,3	0,4	7,5	0,4
Odac	12,5	0,6	14,3	0,7
Administrations publiques locales	123,7	5,9	124,5	5,9
Administrations de sécurité sociale	493,0	23,6	507,2	24,0
Impôts	158,3	7,6	162,2	7,7
Cotisations sociales ²	334,7	16,0	345,0	16,3
Institutions de l'Union européenne	2,1	0,1	2,1	0,1
Total	913,9	43,7	945,6	44,7

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôt et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux impôts par catégorie

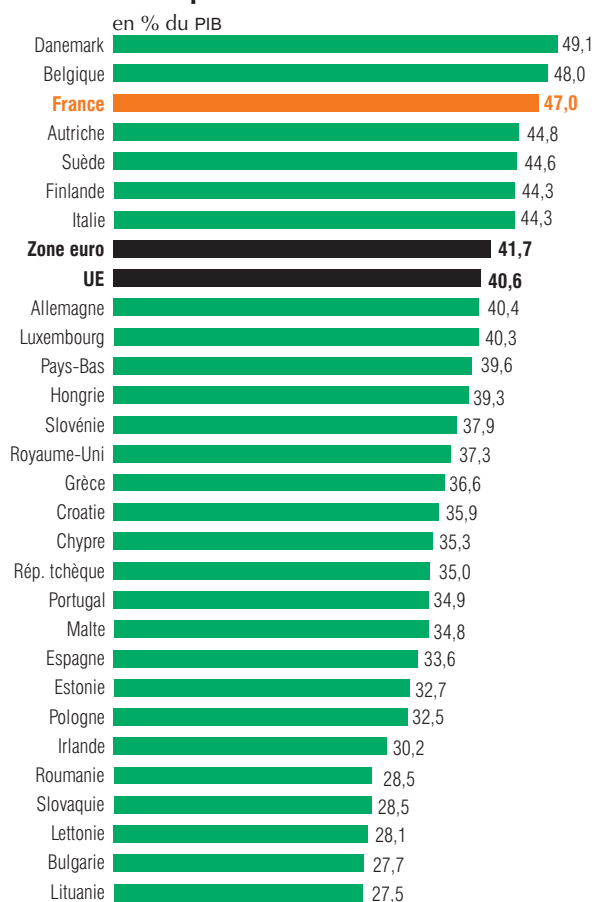
	en milliards d'euros	
	2012	2013
Impôts sur le revenu¹	219,0	232,2
<i>dont : contribution sociale généralisée (CSG)</i>	<i>90,6</i>	<i>91,7</i>
<i> impôt sur le revenu</i>	<i>59,6</i>	<i>68,6</i>
<i> impôts sur les sociétés</i>	<i>42,1</i>	<i>44,3</i>
<i> contribution au remb. de la dette sociale</i>	<i>6,6</i>	<i>6,6</i>
Taxes du type TVA	142,5	144,4
Impôts sur les produits	84,4	87,1
<i>dont : TICPE²</i>	<i>23,6</i>	<i>23,7</i>
<i> taxes sur les tabacs</i>	<i>11,6</i>	<i>11,7</i>
Impôts divers sur la production	61,5	62,5
<i>dont : cotisation foncière des entreprises</i>	<i>5,5</i>	<i>5,9</i>
<i> cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	<i>12,7</i>	<i>12,1</i>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	30,3	33,7
<i>dont taxes sur les salaires</i>	<i>12,1</i>	<i>13,1</i>
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	23,2	23,2
<i>dont impôt de solidarité sur la fortune</i>	<i>5,0</i>	<i>4,4</i>
Impôts en capital	9,6	10,5
<i>dont mutation à titre gratuit</i>	<i>9,0</i>	<i>9,5</i>
Impôts de type droits de douanes	2,5	2,6

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôt.

2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne en 2012



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Source : Eurostat.